

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU HAUT-RHIN

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Aménager le territoire en vue notamment de son développement économique en préservant notre environnement, accompagner l'agriculture, protéger les populations, c'est en traitant l'ensemble de ces sujets, dans le sens de la recherche d'un meilleur équilibre et avec l'ensemble de nos partenaires que la DDT du Haut-Rhin, sous la direction du préfet, agit pour le développement durable du territoire.

Ce rapport d'activité témoigne de l'engagement interministériel des agents de la DDT, de leur large spectre d'intervention et de leur sens du service public dans des domaines très diversifiés. Notre ambition est d'accompagner les collectivités territoriales dans l'évolution de leurs compétences et de faire aboutir leurs projets de façon durable. Elle est également de proposer un service de proximité aux usagers.

Thierry Gindre, directeur

Philippe Stiévenard, directeur adjoint

Organigramme



Activités transversales

La formation des agents

195 agents ont suivi une formation ce qui représente une moyenne de 4.91 jours/agent sur l'année. Se sont ainsi près de 90% des personnels qui ont participé à un stage organisé localement par la DDT en sollicitant des prestataires ou en faisant appel à des formateurs internes, ou conçu par l'un des services formation des ministères localisés principalement en région Grand Est. Le budget consacré à l'acquisition ou au développement des compétences des agents dans nos différents champs d'intervention, mais aussi dans le domaine du management ou de la préparation aux concours s'est élevé à 39 807 € (hors frais de formation pris en charge directement par nos ministères de tutelle).

Un dossier à enjeu national : le projet de territoire de Fessenheim

Le service intervient en appui au préfet dans le cadre de la revitalisation du territoire suite à la fermeture programmée de la centrale nucléaire de Fessenheim.

L'action a consisté en 2018, dans un cadre largement partenarial, à participer à la rédaction du projet de territoire au regard de plusieurs domaines :

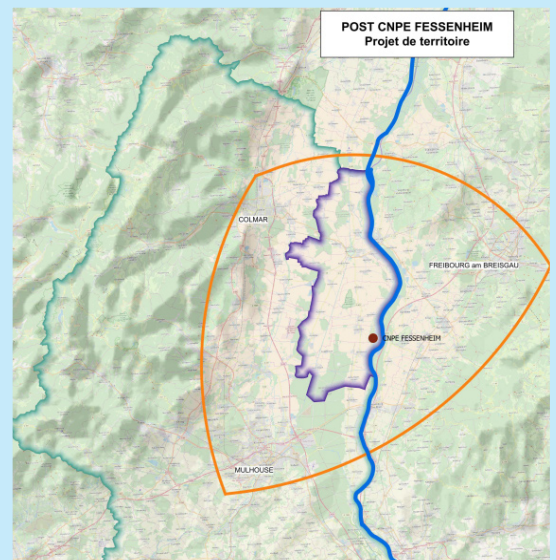
- aménagement et environnement, notamment sur la future zone d'activités Ecorhéna, sur les berges du Rhin, et sur le volet transition écologique,
- infrastructures de transports, notamment la voie ferrée Colmar – Fribourg et la liaison routière A35-A5 allemande,
- transition énergétique, notamment sur la rénovation énergétique des bâtiments, la méthanisation et les projets photovoltaïques,
- ainsi que de façon plus légère sur les questions économiques et les problématiques d'innovation.

Cartographie et données sur le territoire

La mise à jour et la diffusion des données est assurée en continue sur les différents sites locaux et nationaux :

- sur le site internet des services de l'Etat dans le département (www.haut-rhin.gouv.fr), il s'agit de la mise à disposition de plus de 150 cartes,
- sur les sites geocatalogue.fr et data.gouv.fr, il s'agit de plus de 460 documents et cartes.

La DDT répond également aux commandes des différents services tant en interne qu'en externe et a réalisé environ 700 documents cartographiques



Chiffres clés :

La DDT, est constituée de 216 agents (118 femmes, 98 hommes pour une moyenne d'âge de 53 ans) dont :

- 21 nouveaux arrivants, 16 départs dont 11 retraités
- 2 directeurs
- 148 agents sur des missions du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales
- 33 agents sur des missions du ministère de l'agriculture et de l'alimentation
- 29 agents sur des missions du ministère de l'intérieur
- 4 agents gérés par les services du premier ministre au titre des missions informatiques
- 46 vacataires et 22 stagiaires accueillis
- 538 000 km parcourus en véhicules de service par an.

Connaissance, aménagement et urbanisme

La DDT est chargée de porter les politiques dans le domaine de l'aménagement durable du territoire et notamment de l'urbanisme. Elle assure l'animation de la filière application du droit des sols, l'association de l'Etat dans l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme aux collectivités et dans leurs projets notamment ceux liés à la transition énergétique.

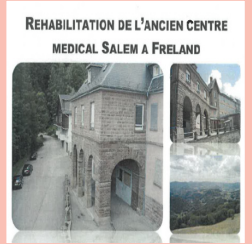


Transition écologique pour la croissance verte (TEPCV)

La DDT contribue à porter à connaissance à l'attention des territoires, et les accompagne tout au long dans la démarche PCAET (plan climat-air-énergie territorial). Lors du dépôt du projet PCAET par l'EPCI, l'Etat (DREAL-DDT-Région) émettra un avis.

Aménagement

La DDT a un rôle d'interlocuteur privilégié avec les porteurs de projets en lien avec les sous-préfets. Quelques dossiers marquants suivis dans l'année : reconversion du centre de soins SALEM à Aubure, l'éco-quartier Rotenberg à Ribeauvillé, le projet de luge sur rails au Lac Blanc, la ferme de la Fennematt à Dolleren, le projet d'aménagement Euro3Lys à Saint-Louis et le centre pénitencier de Lutterbach (instruction de l'autorisation environnementale délivrée le 28 juin et du permis de construire délivré le 4 juin).



Documents d'urbanisme

Le pic d'activité lié à la caducité des POS (plan d'occupation des sols) et leur transformation subséquente en PLU (plan local d'urbanisme) se poursuit : 18 procédures arrêtées. Le contrôle de légalité a porté sur 12 PLU approuvés.

Chiffres clés :

- Instruction et production de 2000 avis conformes suite à la caducité des POS
- 10 dossiers (autorisations de création ou d'extension d'établissement ou d'ensemble commerciaux de + de 1000 m2 de surface de vente) soumis dont 9 acceptés à la commission départementale d'aménagement commercial
- L'observatoire des friches s'enrichit avec 17 nouvelles friches soit 225 recensées
- 30 réunions personnes publiques associées
- 18 avis de l'Etat sur documents arrêtés (SCoT, PLU)
- 25 avis techniques sur la légalité (toutes procédures confondues : approbation de révisions, modifications)
- TEPCV : 9 territoires lauréats et 221 actions à l'initiative des territoires
- 11 EPCI (établissement public de coopération intercommunale) engagés dans la démarche PCAET (dont 3 EPCI volontaires) ; 683 099 habitants concernés soit 89 % de la population du département

Animation ADS - Instruction fiscalité

En matière d'urbanisme, la DDT anime le réseau des centres instructeurs en ADS (application du droit des sols) des collectivités et a organisé des sessions de formation à leur intention. Le service a instruit 3493 dossiers ADS et 5480 dossiers fiscaux pour un montant de taxe d'aménagement liquidé de 21 320 551 €.



Eau, environnement et espaces naturels

La DDT est l'interlocuteur privilégié des usagers et des autres services de l'Etat pour toutes les thématiques liées à l'eau : aléa inondation, police de l'eau, prévention des pollutions diffuses, suivi des installations à risques (barrages, digues, installations classées et décharges) et animation de la mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN). Elle est en charge des politiques dans le domaine forestier (aides, défrichement, dispositifs fiscaux), de la chasse (dates d'ouverture, plans de chasse, gestion des dégâts) et de la protection de la nature (espèces et espaces protégés, Natura 2000, réseau Lynx, Hamster, Tétras...).

Connaissance de l'aléa inondation : nouveau secteur d'études

La programmation des études d'aléas inondation pour les années à venir a été présentée au préfet et validée. Le premier secteur qui fera l'objet de marchés d'études en vue de la connaissance de l'aléa est celui du Sundgau oriental. Il s'agit d'un territoire sur lequel il n'existe pas encore d'étude d'ensemble et siège de nombreux enjeux : la population y est importante, des équipements structurants y sont présents tel l'aéroport de Bâle / Mulhouse et avec une situation attractive pour des projets d'ampleur tel que la zone Euro3Lys qui a vocation à devenir un quartier commercial d'envergure et un centre d'affaires ambitieux.



Autorisation Environnementale du projet de prison de Lutterbach

Après instruction du dossier, l'autorisation a été délivrée le 28 juin 2018. Les travaux ont démarré après l'été. Les inspecteurs de l'environnement de la DDT veillent au respect des prescriptions de la police de l'eau. Ils s'assurent que la zone humide qui borde le site est bien préservée de toute occupation ou utilisation dans le cadre de l'exécution du chantier.

Concertations en vue de parvenir à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique

La DDT a apporté son expertise lors des réunions organisées par la fédération départementale des chasseurs qui est en charge de l'élaboration de la nouvelle version du schéma départemental de gestion cynégétique. Parallèlement elle participe aux concertations relatives à l'élaboration du plan régional forêt-bois qui comporte un important volet chasse avec lequel le schéma doit être compatible.

Chiffres clés :

- 2 rencontres avec les parquets de Colmar et Mulhouse afin de travailler en synergie avec les procureurs de la République en matière de police judiciaire
- expertise des cours d'eau sur 800 km² soit 23% du territoire départemental
- instruction de 250 dossiers loi sur l'eau
- instruction de 150 dossiers nature
- participation à environ 150 réunions avec des partenaires
- surface du département cartographiée loi sur l'eau : 2389 km²

Projet de desserte forestière dans le massif du Sprickelsberg

Il consiste en l'élargissement de chemins forestiers et la création de nouveaux tronçons sur les bans communaux de Dolleren et Kirchberg, afin de permettre la récupération des bois coupés. Ce type de projet, précédemment soumis à la seule procédure de dérogation à la destruction d'espèces protégées, peut maintenant se retrouver sous le régime de l'autorisation environnementale et ainsi devoir justifier de manière très approfondie de sa compatibilité avec la préservation de l'environnement. La DDT a été en charge de l'instruction du dossier.



Agriculture et développement rural

La DDT met en œuvre la politique agricole nationale et communautaire destinée à favoriser l'adaptation de la production agricole et l'évolution des structures aux données du marché et aux attentes de la société en matière de qualité des produits et de respect de l'environnement. Le service s'attache aussi dans notre département au développement agricole en montagne vosgienne et dans le Sundgau notamment au travers des mesures agro-environnementales et doit également pouvoir faire face rapidement aux crises conjoncturelles, notamment celles consécutives aux circonstances climatiques exceptionnelles.

Mesures d'accompagnement aux exploitations

La vague de sécheresse prolongée de l'été n'a pas épargné le Haut-Rhin. L'élevage et plus particulièrement celui de montagne a vu ses rendements en productions végétales et principalement en fourrages très impactés. Plus de 40 % de pertes sont à noter, avec quasiment aucune pousse d'herbe de juillet à novembre. En complément de la demande de reconnaissance au titre des calamités agricoles, des mesures d'accompagnement ont été mises en place très rapidement :

- dégrèvement d'office par la DDFIP de 40 % de la taxe sur le foncier non bâti dans les 116 communes du massif vosgien et des collines sous-vosgiennes,
- prise en charge par la mutualité sociale agricole de mesures d'allègement de cotisations sociales pour une trentaine d'éleveurs.

Parallèlement, suite aux gelées d'avril 2017 ayant entraîné d'importants dégâts en arboriculture fruitière (50 à 100 % de pertes) et sur les jeunes plants de vignes, les indemnités de calamités agricoles ont été versées aux exploitations concernées. Grâce à un travail partenarial exemplaire avec la chambre d'agriculture d'Alsace et l'association des viticulteurs d'Alsace, l'indemnisation a pu intervenir fin juin 2018. Le montant total des indemnisations s'élève à 850 000 € pour 120 dossiers, dont 20 arboriculteurs. En complément, suite au travail DDFIP/DDT, des dégrèvements d'office de la taxe foncière sur le foncier non bâti ont été prononcés sur les surfaces en vignes des communes les plus touchées.

Chiffres clés :

- le département compte 3500 exploitants (hors cotisants solidaires), dont 34 % de pluriactifs, pour une SAU (surface agricole utile) de 139 000 ha
- avec 9000 ha, la vigne représente un tiers des exploitants et la moitié de la production du département en valeur
- 40 millions d'euros d'aides versés en 2018 (hors aides de crises)
- PAC : 30 M € d'aides découplées, 4,5 M € d'aides couplées animales et ICHN (indemnité compensatoire de handicaps naturels), 1,5 M € d'aides couplées végétales et assurance récoltes pour 2850 demandeurs
- finalisation du paiement des mesures agri-environnementales climatiques (MAEC) et du soutien à l'agriculture biologique 2015 (3 M € pour 500 exploitants), début de l'instruction 2016 et 2017
- 24 dossiers de demande d'aide pour l'installation de jeunes agriculteurs et 60 dossiers d'aides à l'investissement instruits pour un montant engagé de 2 M €
- 350 contrôles coordonnés

1^{er} schéma concerté de France

La commission régionale forêt bois du 18 septembre 2018 a approuvé à l'unanimité le schéma concerté de la commune d'Urbes. Il s'agit d'un outil créé par la loi du 13 octobre 2014 dite « loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt » (LAAF). Dans le cadre d'un schéma communal concerté [...], toute commune classée en zone de montagne dont le taux de boisement dépasse 70% de son territoire peut procéder à du défrichage pour des raisons paysagères et agricoles. Ce défrichage ne peut porter sur des forêts soumises au régime forestier. Il ne peut entraîner une réduction du taux de boisement de la commune inférieure à 50% de son territoire. L'approbation de ce schéma a été possible grâce au travail partenarial entre la commune, la communauté de communes de la vallée de Saint Amarin, la chambre d'agriculture d'Alsace, le parc des ballons des Vosges et le conseil départemental, sous l'impulsion des services de la DDT.

TELEPAC



Le dispositif spécifique d'assistance à la télédéclaration des dossiers a été reconduit : 120 exploitants reçus et accompagnés et près de 1000 renseignements. La communication a été renforcée auprès des partenaires (chambre d'agriculture, organisations professionnelles, organismes stockeurs, centres de comptabilité...) à travers des messages dédiés mais aussi vers les déclarants : envois en masse ou ciblés de messages d'information, plus de 1000 participants aux réunions publiques d'information.

DEMATIC



Les demandes de remboursement de la taxe intérieure sur les carburants et le gaz naturel ont été dématérialisées. La communication sur ce nouveau dispositif a été accompagnée d'une assistance de premier niveau auprès des utilisateurs. Les professionnels agricoles ont ainsi pu réaliser en ligne leur demande dès lors que la consommation dépassait les 2700 L de Gazole Non Routier (remboursement > 300 €). Cette démarche est accessible pour tous, sécurisée, rapide et simple. Dans un second temps, cette application permet la dématérialisation de l'avis DDT sur les dossiers instruits par la DDFIP.

Transports, risques et sécurité

La DDT intervient dans différents domaines : sécurité routière (suivi de l'accidentologie et actions de prévention), éducation routière (évaluation des candidats au permis de conduire et contrôle des établissements d'enseignement de la conduite), préparation et gestion de crise, risques technologiques et naturels (information, élaboration et modification des plans de prévention), transports (délivrance des autorisations de circulation pour les PL et les transports exceptionnels, contrôle des transports guidés). Elle est en charge de la mise en œuvre des politiques de l'environnement liées au bruit et à la publicité et assure le contrôle de légalité des actes d'urbanisme ainsi que la défense des intérêts de l'Etat devant les tribunaux.

Risques

La DDT a réalisé un travail de synthèse des enjeux par commune concernant le risque minier dans le bassin potassique. La modification du PPR (plan de prévention des risques) technologiques d'EPM à Illzach a été approuvée ainsi que celle concernant le PPR inondation de la Thur à Staffelfelden. L'élaboration du PPR mouvement de terrain dans le secteur d'Altkirch se poursuit.

Sécurité routière

Signature du Document global d'orientation de sécurité routière 2018-2022, outil de programmation pluriannuel de mobilisation locale des services de l'État, des collectivités territoriales et des autres partenaires autour de la lutte contre l'insécurité routière. Les orientations du DGO 2018-2022 sont regroupées autour de 3 axes principaux : la vulnérabilité de certains types d'usagers (les jeunes, les deux-roues motorisés, les seniors), l'influence des comportements sur la sécurité routière (l'alcool et les stupéfiants, la vitesse, les distracteurs, le partage de la voirie) et une meilleure prise de conscience du risque routier professionnel. Les actions de prévention sont déclinées chaque année au PDASR (plan départemental d'actions de sécurité routière).

En 2018, 103 actions ont été réalisées pour un budget de 71.000 €. Concernant la sensibilisation au risque routier professionnel une conférence pour mobiliser les employeurs a eu lieu, ainsi qu'un forum inter-administration du 5 au 7 juin.



Chiffres clés :

- En matière de publicité, la DDT a instruit 13 déclarations et 155 autorisations préalables, a effectué 35 contrôles sur site, a dressé 21 procès-verbaux et arrêtés de mise en demeure et demandé le retrait de 150 dispositifs
- 13 mémoires en défense produits, 686 dossiers instruits au titre du contrôle de légalité et 30 avis transmis au parquet en matière pénale et plus d'une centaine de consultations
- 13876 dossiers d'inscription au permis de conduire instruits (procédure dématérialisée depuis novembre 2017), 22134 examens de permis (16809 auto, 3727 moto, 1409 PL et 189 examens théoriques)

Transports

Participation à l'organisation d'un séminaire en février, regroupant 60 participants dont les élus des 2 EPCI et les maires des 19 communes avec la Région, la CCI, le CD68, l'AURM, le SDIS, la SNCF et les administrations de l'État concernées, suite à l'abandon de la DUP (déclaration d'utilité publique) déviation Bitschwiller/Willer. L'objectif est d'améliorer la situation des mobilités dans la vallée de Thann par des actions réalistes, coordonnées et adaptées aux besoins.

Habitat et bâtiments durables

La DDT est chargée de mettre en œuvre la politique de l'État dans le domaine du logement, de l'habitat, du bâtiment et de la construction. Elle accompagne les collectivités et leurs partenaires dans la mise en œuvre du nouveau programme national de renouvellement urbain, participe à la contractualisation avec les territoires d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat privé et met en œuvre les aides de l'Anah, participe au développement du logement social au travers de la gestion des aides du fond national des aides à la pierre, anime le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne, mobilise le foncier de l'État pour créer du logement social, conclut et suit les conventions d'utilité sociale avec les organismes d'habitations à loyer modéré, pilote et anime la mise en œuvre des dispositions issues de l'article 55 de loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains, contribue à l'élaboration des politiques locales de l'habitat des intercommunalités. Elle assure la mise en œuvre et le contrôle des règles de construction et d'accessibilité, anime la politique technique du bâtiment et assiste la préfecture pour la gestion du patrimoine immobilier de l'État en tant que référent technique.



Renouvellement urbain

La convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier Florimont - Bel'Air a été signée le 27 juin 2018 par l'ensemble des partenaires du projet dont l'ANRU. Les premières opérations ont pu être engagées, notamment les démolitions des cités Bel'Air et Florimont. Le concours financier de l'ANRU sur tout le projet s'élève à 6,4 millions d'euros.

Développement du logement locatif social Amélioration de l'habitat privé

Depuis le 1er janvier 2018, La DDT assure la gestion des aides du fonds national des aides à la pierre et de l'Anah sur le territoire départemental hors Mulhouse Alsace agglomération, suite à la non reconduction de la convention de délégation de compétence par le Conseil départemental du Haut-Rhin.

La dématérialisation des demandes de subvention pour l'amélioration des logements des propriétaires occupants auprès de l'Anah a permis de réduire les délais d'instruction. Le délai de paiement est notamment passé de 50 à 31 jours entre 2016 et 2018.

L'Anah a soutenu l'amélioration de 971 logements de propriétaires occupants, de propriétaires bailleurs et de syndicats de copropriétaires pour un montant total de 7,8 millions d'euros, dont 603 au titre du programme « Habitez Mieux ».



Bâtiments durables

L'année a été marquée d'une part par une forte activité de portage de la politique de l'État : diffusion de l'information par tous les vecteurs possibles et participation aux réseaux d'échanges nationaux et régionaux ministériels mais aussi professionnels (EnergieVie, Oktave, Qualibat), ainsi que par une activité soutenue de contrôles des règles de construction.

Politique locale de l'habitat

Dans le cadre de la participation à l'effort de mixité sociale, les premières ventes de foncier de l'État décoté pour la réalisation de logement social dans le département ont été réalisées à Saint-Louis (8 logements très sociaux) et à Riedisheim (25 logements très sociaux).

La DDT a mis en place un accompagnement renforcé des 21 communes déficitaires en logements locatifs sociaux au titre des dispositions issues de l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains. Ce réseau permet d'échanger sur les dispositions de la loi et les outils mobilisables pour réaliser du logement social.



Immobilier de l'État



Le Grand plan d'investissement 2018-2022 prévoit d'investir 1 milliard d'euros sur 5 ans pour réduire l'empreinte écologique des bâtiments publics de l'Etat et améliorer l'occupation des bâtiments. Ce programme vise en premier lieu les 56 cités administratives dont 6 dans le Grand Est. Dans le département, la DDT participe aux comités de projet et de pilotage. Le programme inclut notamment la réalisation d'audits énergétiques et la présentation de plusieurs scénarios pour chaque cité.

Chiffres clés :

- 42 contrôles réalisés dans le domaine de l'accessibilité et la Réglementation Thermique 2012
- participation à 291 visites de sécurité et d'accessibilité
- 654 logements locatifs sociaux agréés dont 581 sur des communes soumises aux dispositions issues de l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains pour un montant d'aides mobilisées de 2 439 892 € du fonds national des aides à la pierre
- 971 logements rénovés dans le parc privé avec le soutien de l'Anah (422 logements de propriétaires occupants, 76 de propriétaires bailleurs et 473 logements en copropriété) pour un montant de subventions de 7 837 389 €, dont 603 logements au titre du «Programme Habitez Mieux»
- 341 déclarations d'intention d'aliéner instruites sur les communes carencées, 2 préemptions effectuées ayant permis la réalisation de 42 logements locatifs sociaux sur les communes de Rixheim et Village-Neuf

Direction départementale des territoires du Haut-Rhin
Cité administrative - Bât. tour - 3 rue Fleischhauer - 68026 Colmar cedex
Courriel : ddt@haut-rhin.gouv.fr
Site internet des services de l'Etat dans le Haut-Rhin :
www.haut-rhin.gouv.fr

Réalisation DDT 68 - Mai 2019

